

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quinze, et le douze du mois de mai, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Premier vice-président.**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil 38

Présents 21	Absents 10	Procurations 7
----------------	---------------	-------------------

VOTE PUBLIC

Pour 28	Contre 0	Abstentions 0
------------	-------------	------------------

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY - I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY – A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ – F. MARCHETTI – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – A. SANTINI – F. SEVEON – P. SIMEONI représenté par SANROMA Rémy.

Absent(s) : M. MP . ANTONELLI – JB. CECCALDI - J. GUGLIELMACCI - J. LUCIANI – J.P. PINELLI – R. POIRON – MJ. SALVATORI - R. SANTELLI – JM. SEITE - G. SELLIER.

Absent(s) ayant donné procuration : G. BRUN à A. SANTINI – J.EMMANUELLI à F. SEVEON – S. DOMINICI à P. GUIDONI - M. LUCIANI à S. BERENI - N. MARIANI à R. BARTHELEMY - E. MUNIER à I. BENIGNI – E.SUZZONI à J. PAOLINI.

Secrétaire : F. MARCHETTI

Date de convocation : 6/05/2015

Date d'affichage :

OBJET :

SERVICES TECHNIQUES

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

**CREATION D'UN EMPLOI POUR
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE**

Poste non titulaire

**ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL 1^e CLASSE**

Le Premier vice-président expose aux membres du conseil communautaire qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe à temps complet d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, pour faire face à un accroissement d'activité temporaire, pour assurer le nettoyage des containers.

La condition d'emploi est la suivante : durée maximale de 12 mois, fractionnés ou non, pendant une période de 18 mois.

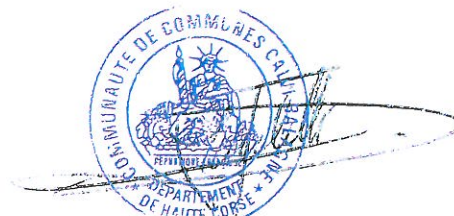
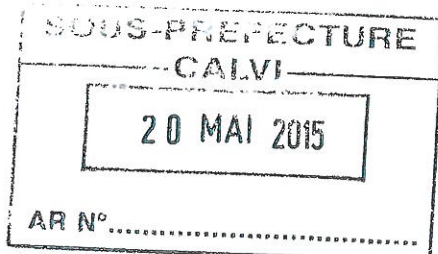
Vu l'article 3, 1^o modifié de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Le Premier vice-président propose la création du poste suivant :
- 1 poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe non titulaire, au 4^e échelon de l'échelle 4, indice brut 348, indice majoré 326 pour une durée de 12 mois maximale.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la création de l'emploi énuméré ci-dessus.

Fait et délibéré, le 12 mai 2015
Pour copie conforme
Le Premier vice-président



Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Prefecture.

Délibération transmise à la
Sous-Prefecture de CALVI,
le